

**MAIRIE DE FROUVILLE  
95690**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2023**

Le sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

**Présents** : Delphine BUECHER, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Marc MICHEL.

**Absents excusés** : Jean-Max FABREGA (pouvoir à Marc MICHEL), Fabrice MAZUÉ (pouvoir à Grégoire DUMORTIER), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT).

**Absent** : Antonio LEMOS

Marc MICHEL est élu secrétaire de séance

**DELIBERATIONS**

**ADHESION DE LA COMMUNE DE BANTHELU AU SIAA**

Délibération à propos de l'adhésion de la Commune de Banthelu (150 habitants) au Syndicat intercommunal d'assainissement autonome.

Après délibération, le Conseil est favorable à l'unanimité.

**PROJET DE MISE A DISPOSITION DE CONTAINERS D'ORDURES MENAGERES**

En vue d'améliorer la collecte des ordures ménagères et répondre aux problèmes chroniques de sacs poubelles éventrés dans notre village, la Commune envisage de mettre des containers d'ordures ménagères à la disposition des foyers qui en feront la demande.

Ce programme est neutre pour le budget communal. Le Syndicat TRI OR financera la totalité du projet. L'année suivante de la conteneurisation, cette dépense est portée sur les prestations supplémentaires de la commune selon les modalités suivantes :

- En investissement : le montant global est étalé sur 5 ans, soit 1 690.49 €/an qui seront ajoutés aux prestations supplémentaires de la commune au moment du calcul de la participation des Communauté de Communes (soit 4.74 € par habitant pendant 5 ans).
- En fonctionnement : les années suivantes, le coût de la maintenance des bacs sera mis chaque année au niveau des prestations supplémentaires et tiendra compte des interventions réalisées sur le parc de la commune de Frouville (nouvelle dotation, changement de capacité, bac cassé ...)

Une enquête sur la dotation en bac d'ordures ménagères sera adressée aux habitants.

Après discussion, et avec :

- 7 voix pour
- 2 Abstentions

Le conseil décide de poursuivre sa réflexion et d'analyser le retour de l'enquête.

**PROJET TRAVAUX MUR DE LA SALLE DES FETES**

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

---

Après un nouvel échange sur ce projet de rénovation du mur, le conseil décide de faire établir 2 autres devis en plus du devis de l'entreprise ESTEVES.

**AVANCEMENT DU PROJET DE VIDEO PROTECTION**

Echange sur l'avancement du projet « Vidéo Protection ».

La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux qui concerne le déploiement de la « fibre noire » et l'installation des caméras sur les bâtiments communaux est planifiée en septembre/octobre 2023.

La 2<sup>ème</sup> tranche, à savoir, le maillage « entrée/sortie » des communes du territoire devrait se faire en 2024.

**DELIBERATION ARCC VOIRIE CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU MARGAT ET GRANDE RUE**

Des travaux de voirie (réfection de trottoirs, bordures et caniveaux) sont nécessaires afin de mettre fin aux problèmes d'infiltration d'humidité constatés chez plusieurs administrés rue du Margat. De plus, et afin de profiter de cette tranche de travaux, il est également envisagé de poursuivre le programme de réfection des trottoirs sur une bande de 30 mètres linéaires Grande Rue.

Après délibération,

- 7 voix pour,
- 2 abstentions

Grégoire DUMORTIER souhaite par ailleurs que ces travaux soient conditionnés à l'obtention de la subvention ARCC Voirie.

**REVALORISATION DU TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Suite à l'augmentation des tarifs du prestataire « Armor Cuisine » au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le conseil municipal propose de revaloriser le tarif de la cantine scolaire actuellement fixé à 3,90€ par repas.

Le nouveau tarif proposé est fixé à : 4,20€

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de porter le nouveau tarif à 4,20€

**QUESTIONS DIVERSES**

- **La Commune est une nouvelle fois victime d'un dépôt sauvage route de Bornel :**

Plusieurs mètres cubes de plaques d'amiantes ont en effet été lâchement déposés en sous-bois route de Bornel. Face au volume important de ces matériaux nocifs, le conseil réfléchit aux différentes solutions pour évacuer au plus vite ce nouveau dépôt et relancer le débat sur les mesures à mettre en place pour lutter plus efficacement contre ce fléau.

- **Projet CityPark :**

Faute d'emplacement, le Conseil décide à l'unanimité de se retirer du projet CityPark proposé et financé par la CCSI.

- **Programmation d'une nouvelle séance de cinéma plein air :**

Echange sur l'organisation d'une 2<sup>ème</sup> édition de cette manifestation et de la répartition de son financement entre la Commune et le Comité des Fêtes.

Après délibération,

6 voix pour,

1 voix contre (si financement partiel de la Commune),

2 abstentions.

- **Extension des horaires de l'éclairage public rue de Nesles :**

Suite à la mise en place d'un système de minuterie sur ce tronçon, le conseil décide à l'unanimité de programmer l'extinction de l'éclairage à minuit tous les soirs de la semaine et du week-end.

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

---

- **Fêtes et cérémonies :**

Point complet sur les différents projets en cours et des devis à l'étude.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Stéphan LAZAROFF

Le secrétaire de séance,

Marc MICHEL

**MAIRIE DE FROUVILLE**  
**95690**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE FROUVILLE  
DU 7 JUILLET 2023**

**Présents** : Delphine BUECHER, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Marc MICHEL.

**Absents excusés** : Jean-Max FABREGA (pouvoir à Marc MICHEL), Fabrice MAZUÉ (pouvoir à Grégoire DUMORTIER), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT).

**Absent excusé** : Antonio LEMOS

Marc MICHEL a été élu secrétaire de séance.

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION DU CONSEIL</b>
DA20230707	ADHESION DE LA COMMUNE DE BANTHELU AU SIAA	APPROUVEE
DB20230707	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT POUR TRAVAUX DE VOIRIE	APPROUVEE
DD20230707	REVALORISATION DU TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE	APPROUVEE

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>